

Tessi annonce le succès de son augmentation de capital d'environ 37,5 millions d'euros

Tessi (la « **Société** ») annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public et avec délai de priorité des actionnaires (l'« **Augmentation de Capital** »).

Le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 37 472 960,00 euros et se traduit par l'émission de 267 664 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») au prix de 140,00 euros par action.

Au total, 303 854 Actions Nouvelles ont été demandées dans le cadre du délai de priorité et de l'offre au public, représentant environ 113,5% du montant de l'Augmentation de Capital, dont 209 520 Actions Nouvelles demandées à titre irréductible et 93 486 Actions Nouvelles demandées à titre réductible par les actionnaires de la Société dans le cadre du délai de priorité, représentant environ au total 113,2% du montant de l'Augmentation de Capital. La demande à titre réductible ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 58 144 Actions Nouvelles et la demande dans le cadre de l'offre au public ne sera pas allouée.

Conformément à son intention, Pixel Holding a souscrit à titre irréductible dans le cadre du délai de priorité à 191.398 Actions Nouvelles, et s'est vue allouer à titre réductible, 53 408 Actions Nouvelles sur les 76 266 Actions Nouvelles demandées par elle à titre réductible dans le cadre du délai de priorité.

Le capital social de la Société post-Augmentation de Capital s'élève à 6.156.302 euros, divisé en 3.078.151 actions de 2 euros de valeur nominale chacune. Pixel Holding détient à l'issue de l'Augmentation de Capital 2.254.501 actions représentant 73,24% du capital et 73,18 % des droits de vote de la Société.

Le produit de l'Augmentation de Capital, auquel s'ajoutent une dette bancaire de 50 millions d'euros et le recours à une ligne de trésorerie, est destiné à financer l'acquisition annoncée le 31 juillet 2019 de 80% des actions composant le capital d'ADM Value, pour un montant en numéraire d'environ 91 millions euros, étant précisé que le prix d'acquisition de 100% des actions composant le capital d'ADM Value est d'environ 114 millions d'euros.

Le règlement-livraison des actions nouvelles aura lieu le 10 décembre 2019. Les Actions Nouvelles émises le 10 décembre 2019 seront immédiatement assimilées aux actions Tessi existantes, se négocieront sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation (code ISIN FR0004529147) que les actions existantes et donneront droit à toutes les distributions décidées par Tessi à compter de cette date.

A la suite du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital ci-dessus, trois associés de la société ADM Value, dont son PDG, Monsieur Claude Briqué, apporteront à la Société le solde des actions composant le capital d'ADM Value, soit environ 20% du capital, dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature, qui sera effectuée aux mêmes conditions de prix que l'Augmentation de Capital. Le cabinet Mazars Gourgue a été désigné en qualité de commissaire aux apports à l'effet de rendre un rapport sur la valeur des actions

de la société ADM Value apportées et un second rapport sur la rémunération des actions de la société ADM Value apportées dans le cadre de l'Apport attestant du caractère équitable de la rémunération de l'apport, figurant en annexe de la note d'opération relative à l'Augmentation de Capital et disponibles sur le site internet de la société

Cette émission a été dirigée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank qui a agi en tant que Chef de File et Teneur de Livre.

Prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers

Le prospectus, composé (i) du document d'enregistrement universel de la Société enregistré auprès de l'AMF le 21 novembre 2019 sous le numéro R.19-037 ainsi que (ii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu l'approbation de l'AMF numéro 19-546 en date du 27 novembre 2019, est disponible, sans frais, au siège social de la Société, 177 Cours de la Libération Général de Gaulle – 38029 Grenoble Cedex 2, France, sur le site internet de Tessi (www.tessi.eu) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

À propos d'ADM Value

ADM Value est un spécialiste de la Relation Clients.

Avec plus de 3 000 collaborateurs et 11 sites de production répartis entre la France, le Maroc et Madagascar, ADM Value accompagne ses clients sur l'ensemble des métiers de la Relation Clients et sur tous les canaux de contacts.

ADM Value va réaliser en 2019 un chiffre d'affaires consolidé d'environ 48 M€ pour un résultat opérationnel courant d'environ 12 M€ (9,6 M€ réalisés en 2018).

À propos de TESSI

Tessi, acteur international des Business Process Services, accompagne les entreprises dans la digitalisation du parcours client. Présent dans plus de 11 pays dans le monde, Tessi compte environ 9 500 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 427,8 millions d'euros en 2018. Tessi est coté sur le compartiment B d'Euronext Paris (TES).

Plus d'informations sur tessi.eu

Contacts

Tessi

Tél. 04 76 70 59 10

communication@tessi.fr

Actus

Guillaume Le Floch / Relations investisseurs

Marie Claude Triquet / Relations presse

Tél. + 33 (0)4 72 18 04 90

glofloch@actus.fr / mctriquet@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué, les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de TESSI en Australie, au Canada, au Japon ou aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autres pays dans lesquels une telle offre ou sollicitation serait interdite.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon ou aux États-Unis d'Amérique.

*Ce communiqué est une communication à caractère promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la Directive Prospectus 2003/71/CE (le « **Règlement Prospectus** »).*

Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite au public en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'AMF sur un prospectus, qui sera disponible sur le site internet de TESSI (www.tessi.eu) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autre que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres concernés. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles de TESSI ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des États membres, (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ; ou (ii) dans toute autre hypothèse dispensant TESSI de publier un prospectus conformément à l'article 1(4) du Règlement Prospectus.